Saint-Médard-sur-Ille	8 juillet 2026
Délibération 2026-52	

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502966-20260708-202652-DE

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

MAIRIE
35250 Saint-Médard-Sur-Ille
✆ 02.99.55.23.53
@: mairie@smdsi.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 03/07/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 8 juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, en séance publique sous la présidence de Monsieur Noël BOURNONVILLE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs, Noël BOURNONVILLE, Josiane DETOC, Gildas BOUREL, Gérard PASEK, Isabelle RENOUARD, Karine GUIBAUDET, Magalie DUFOUR, Michel FORGEOT, Pierre GAUTIER DE LAHAUT, Marie-France HUNAULT, Anne-Sophie LAINNEME, Vincent LE FERRAND, Tristan LE HEGARAT, Isabelle JARJAILLE.

Absents : Laurie CHADEAU a donné pouvoir à Marie-France HUNAULT

Secrétaire : Madame Magalie DUFOUR

2026-52 PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2025 DE LA ZAC

Conformément aux obligations légales de contrôle technique, financier et comptable de l'aménagement et de la collectivité, dictées par le code de l'urbanisme (article L300-4 et L300-5), il revient au concessionnaire de fournir chaque année au concédant un compte-rendu d'activité.

Ainsi, une présentation du compte rendu financier annuel à la collectivité (CRACL) de la ZAC de la « Croisée des Chemins » est effectuée par les représentants de « Terre et toit ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le CRACL 2025

Le Maire
BOURNONVILLE

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE ★ 35 ★